

## SFI (simulator flight instructor) Instructeur sur entraîneur synthétique de vol

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel navigant du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **03/11/2011**

Mots clés : **hélicoptère**, **avion**, **entraîneur synthétique de vol**, **instruction**

### Identification

Identifiant : **66**

Version du : **17/04/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Air crew Rglt UE n° 1178/2011

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

former le pilote à l'instruction sur entraîneur synthétique de vol

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- qualification additionnelle

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

maîtrise du pilotage sur aéronef mono et multipilote

aptitude à l'instruction sur entraîneur synthétique de vol

#### Modalités générales

le contenu du cours de formation TRI:

25 heures de formation, 10 heures d'entraînement technique, 5 heures d'instruction en vol sur l'aéronef d'instruction

#### Liens avec le développement durable

Aucun

### Public visé par la certification

- salariés, demandeurs d'emploi

### Evaluation / certification

## Pré-requis

détenir le CPI ou de l'ATPL, la qualification de classe et de type d'instruction, avoir effectué, dans le cas d'une qualification pour avion multipilote, au moins 1500 heures de vol sur avion multipilote ou 1000 heures de vol tant que pilote d'hélicoptère dont 350 heures au moins sur hélicoptère multipilote

## Compétences évaluées

maîtrise du vol sur l'aéronef d'instruction

aptitude à l'instruction sur entraîneur synthétique de vol

## Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun niveau

## Centre(s) de passage/certification

- centres agréés par la DGAC

La validité est Temporaire

2 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Licence en trois volets délivrée et visée par la DGAC à chaque étape de la formation et de la carrière

## Plus d'informations

### Statistiques

établies par la DGAC

### Autres sources d'information

—